

## **CONSEIL MUNICIPAL – REUNION DU 04/11/2013**

Date de convocation : 25/10/2013

Date d'affichage : 25/10/2013

L'an deux mille treize, le quatre novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Joël LELARGE, Maire, assisté de Mesdames Christiane DEBAISIEUX et Jeannine ALNET, Mademoiselle Mathilde HÉBERT, Messieurs Georges GUENET, Jean JACQUES, Lionel CHAINON, Jean-Pierre TOUZÉ et Yann LEBOURG.

Madame Édith PATY a donné procuration à Monsieur Joël LELARGE.

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité et signé.

### **1) Dossier AEU**

#### **\* *État d'avancement – Calendrier***

En ce qui concerne l'Agence de l'Eau, le Maire informe le Conseil que l'interlocuteur de la commune a changé, il s'agit de Monsieur DANOIS qui remplace Monsieur PHAM.

La commission d'attribution de subvention se déroulera courant novembre, alors qu'elle était initialement prévue en février/mars prochain.

Cependant, un courrier reçu début septembre autorise le commencement des travaux à partir du 18 septembre.

Ce qui laisse présager une réponse positive pour la subvention.

En ce qui concerne le Conseil Général, la commission a eu lieu le 7 octobre, et le 11 octobre le courrier annonçant la notification de subvention, pour un montant de 60000 €, arrivait en mairie.

Une réunion organisée avec tous les acteurs principaux de ce chantier (les deux entreprises : EHTP pour Vitot, SARC pour Le Neubourg, le maître d'œuvre du bureau d'études SEEN : Monsieur GODU, les Maires des 2 communes ainsi que leurs adjoints) a eu lieu le 29 octobre.

Il en résulte que, l'entreprise EHTP étant disponible immédiatement, les travaux sur Vitot pourront commencer à partir du 12 novembre. Ceux-ci débiteront par la rue du Bois Cordieu et la Place des Tilleuls. Pour se poursuivre par la rue Saint Nicolas et la rue du Buc.

S'en suit un problème d'organisation au niveau du transport scolaire. Celui-ci doit être évoqué lors d'une réunion avec le Président du SITS, et le représentant du transporteur Keolis, prévue le 7 novembre.

La première réunion de chantier est prévue le 13 novembre à 9h30.

**\* Devenir du contrat d'affermage**

Le contrat d'affermage avec la Société Veolia prendra fin 31/03/2014.

La question est de savoir si les tarifs pratiqués sont justifiés étant donné le peu de services annexes proposés jusqu'à présent par Veolia : à savoir aucun curage préventif, interventions uniquement curatives (3 en 5 ans).

Ou bien s'il serait plus judicieux de faire appel à une nouvelle société d'affermage, comme la Lyonnaise des Eaux ou bien un fermier indépendant.

**2) Dossier assainissement en traverse et aménagements de sécurité.**

**\* Lancement de la procédure de consultation des entreprises pour les travaux d'assainissement en traverse et d'aménagement de sécurité sur la RD 597.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux d'assainissement en traverse et d'aménagement de sécurité pour 2014 au centre de la commune.

Il fait le point sur l'avancement du dossier et rend notamment compte des résultats de l'étude géotechnique préliminaire de sol, réalisée le 17 octobre dans le terrain communal au nord de la mairie.

Il fait part des décisions prises lors de la réunion du jeudi 24 octobre, en présence de tous les acteurs du dossier (Bureau d'études, Conseil Général, CDC du Pays du Neubourg, Mairie de Vitot).

Il informe le Conseil Municipal de la nécessité de prendre une délibération validant la décision de lancer la procédure de consultation des entreprises pour les travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de lancer cette procédure et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce lancement de consultation.

**\* Convention de mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des marchés publics du Département de l'Eure.**

Monsieur le Maire rend compte des différentes réunions tenues à l'initiative du bureau d'études SODEREF, avec le concours du Conseil Général et du service voirie de la CDC du Pays du Neubourg.

Il informe le Conseil Municipal de la décision prise lors de la séance du 24 octobre de lancer l'appel d'offres de travaux et précise au Conseil Municipal qu'il est obligatoire,

depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, pour une collectivité, de pratiquer par voie électronique, dès lors que le marché est supérieur à 90000 € HT, ce qui est le cas.

A cet effet, il est nécessaire de signer une convention, avec le Conseil Général, de mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des marchés publics du Département de l'Eure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette procédure à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

**\* *Demande de subvention d'État au titre de travaux divers d'intérêt local.***

Monsieur le Maire rend compte des différentes réunions qui ont été tenues avec les acteurs du projet et informe le Conseil Municipal de l'estimation de ces travaux, réalisée par Monsieur FELIX, du bureau d'études SODEREF.

Le total prévu est de 191908.75 €, tranche conditionnelle de 5095 € comprise, financé partiellement par des subventions du Conseil Général.

Néanmoins, il restera une somme importante à la charge de la commune et le Conseil estime qu'il serait judicieux d'obtenir une subvention complémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention d'État au titre de travaux divers d'intérêt local et mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches administratives afférentes à cette demande.

### **3) Bilan de la réunion sur les cavités souterraines**

Le Maire informe qu'il s'est rendu, comme prévu, à la réunion sur les cavités souterraines à Paris, le 15 octobre dernier.

5000 communes ou villes en France sont construites sur des cavités (Saumurois, Caen, Laon...)

Certaines villes ont mis en place un service cavités qui est systématiquement consulté en amont des dossiers d'urbanisme (Caen).

Les orages violents révèlent souvent des cavités et obligent parfois les autorités à frapper les habitations d'un arrêté d'interdiction d'utilisation.

### **4) Changement des rythmes scolaires**

Monsieur Lebourg, délégué au SIVOS EPEVICROS, fait part au Conseil de la baisse d'effectif à la maternelle cette année comparativement à 2012 (- 6 élèves).

Il évoque aussi le projet d'extension de l'école et précise que le dossier est à présenter pour début décembre au plus tard.

Enfin, il évoque les difficultés d'aménagement pour mutualiser les TAPS entre Vitot et Épegard, ainsi que les craintes des parents d'élèves de voir ces temps d'activités pédagogiques se transformer en garderie.

D'où la nécessité de trouver des intervenants de qualité pour animer ces plages horaires.

## **5) Autres dossiers en cours**

### **\* Encaissement d'un chèque**

Monsieur le Maire expose au Conseil avoir reçu de l'assureur Groupama un chèque de remboursement de 3957.97 € pour les travaux de couverture de l'église de Vitot. Le Conseil autorise l'encaissement de ce chèque sur le compte 7788.

- Changement de receveur municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ en retraite de l'ancien receveur, Madame Yveline FOURRIER, le 31/08/2013 et de son remplacement à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013 par Madame Véronique CLAISSE.

Il précise qu'il convient de prendre une délibération de demande de concours de la nouvelle receveuse municipale pour indemnité de conseil et confection de budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette délibération.

### **\* Décision budgétaire modificative**

Monsieur le Maire expose au Conseil que le montant budgété pour le prélèvement du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) a été sous-estimé lors de la préparation du BP 2013.

En effet, il avait été prévu une dépense de 239 € (montant du prélèvement en 2012), mais le montant définitif est estimé à 492 € pour l'année 2013.

Il convient donc de réaliser les modifications suivantes dans le BP 2013 de la commune :

- compte 6781 (autres charges exceptionnelles) : - 253 €
- compte 73925 (FPIC) : + 253 €

Sur lesquelles le Conseil confirme son accord à l'unanimité.

## **6) Questions diverses**

### **\* PLU Crosville-la-Vieille**

Le Maire informe avoir été avisé de la mise en place du PLU de Crosville mais déclare qu'il n'y a aucun impact pour la commune.

- Rapport SERPN (comparatif 2011-2012)

Le Maire informe le Conseil qu'il a reçu le rapport annuel de l'exercice 2012 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Globalement, on constate une augmentation du nombre d'habitants desservis. Une diminution du prix TTC du service au m<sup>3</sup>, des réclamations, et du taux d'impayés sur les factures de l'année précédente. Les délais d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés restent, quant à eux, identiques (3 jours).

**\* *Reconnaissance annuelle des points d'eau incendie***

Un compte-rendu d'épreuves des points d'eau d'incendie dans la commune effectué par le SDIS montre que certains emplacements ont un débit insuffisant (rue Saint Nicolas, Place des Tilleuls, et rue de l'Eglise). Pour le reste de la commune, rien à signaler.

**\* *Travaux école***

Le Maire informe que, comme prévu, les anti pince-doigts ont été installés à l'école, pendant les vacances de la Toussaint, par l'entreprise Mariel David de Saint Nicolas du Bosc.

**\* *Devis Perelle***

Le Maire informe le Conseil qu'il a accepté 3 devis de la SARL Parcs et Jardins Perelle, concernant le transformateur sur le route de la Neuville, la Mare située près de chez Monsieur Olmes et le bassin de rétention. Travaux qui ont déjà été effectués.

Reste à venir la taille des tilleuls dont le devis, accepté par le Conseil, est semblable à celui de 2011.

**\* *Devis dalle béton pour le garage***

Le Maire informe qu'il a demandé 2 devis pour ce chantier, un à l'entreprise Epinette d'Écardenville la Campagne (2818.10 € HT) et l'autre à l'entreprise JCEV de Vitot (1890 € HT)

Celui de JCEV, nettement plus avantageux, est retenu à l'unanimité.

A cela viendra s'ajouter un devis pour enlever les souches situées près de la mairie (1250 € HT).

**\* Réserve parlementaire 2014**

Les demandes d'attribution de réserve parlementaire pour la commune sont à transmettre avant le 25 novembre. Pour 2014, les seuls travaux concernés sont ceux de l'assainissement en traverses, et, peut être, des travaux d'enfouissement de réseaux électriques, rue de la Crois Blanche.

**\* Devis ventilation du local annexe de la salle polyvalente**

Monsieur Lebourg signale une mauvaise ventilation de ce local.  
Le Maire annonce qu'il sera établi un devis pour le budget 2014, pour l'installation d'un extracteur dans cette annexe.

**\* Vœux 2014**

La cérémonie des vœux aura lieu le 11 janvier à 16h.

La séance est levée à 21h15.  
Prochain conseil prévu mi-décembre.